

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, M. Monany



Délibération n° 11-09 du 30 janvier 2025

PRISE EN CONSIDÉRATION D'OPÉRATIONS PORTÉES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE VÉLO ET MODES ACTIFS, DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS URBAINS ET INDIVIDUALISATION DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DES PROGRAMMES DE TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE ET D'OUVRAGES D'ART

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-IV-08 du 18 avril 2019 relative à l'approbation de la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- PREND EN CONSIDÉRATION la liste des opérations annexée à la délibération :

- au titre de la stratégie vélo et modes actifs, les opérations listées pour un montant total de 10 887 200 euros TTC et les compléments d'opérations déjà individualisées pour un montant de 3 123 000 euros TTC,
- au titre des programmes d'opérations d'accompagnement des grands projets urbains et des pôles du Nouveau Grand Paris, les opérations listées pour un montant total de 15 800 000 euros TTC et les compléments d'opérations déjà individualisées pour un montant de 5 100 000 euros TTC,
- au titre du programme de grosses réparations de voiries et des ouvrages d'art pour un montant de 8 000 000 euros TTC,
- au titre du programme d'opérations d'amélioration de la sécurité routière pour un montant de 1 710 000 euros TTC,



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à solliciter les subventions les plus élevées possibles au titre de ces opérations ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions de participation financière correspondantes.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.